



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance ordinaire du 02 juin 2021*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, **le deux juin deux mil vingt et un à dix-neuf heures**, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Jean-Michel MAGARD	X		
Denis BELLINGER	X		
Gaëlle BESSIN	X		
Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)		X	
Céline CARRERE (SCHOENECKER)	X		
Isabelle CORNETTE (MATOWICS)	X		
Alain COURCELLE	X		
Frédéric DROUIN	X		
Charles HEINE	X		
Isabelle HIGUET (WEISS)	X		
Sébastien KOUN	X		
Sandrine LECLERC (PETITJEAN)	X		
Emmanuel LEVAUX	X		
Christine MANGIN (BOESPFLUG)	X		
Fabrice MAUFAY	X		
Carine PIZZITOLA (NOEL)		X	
Damien POISOT	X		
Raphaël REYSZ		X	Alain COURCELLE

Nombre de conseillers	
Elus :	19
En fonction :	18
Présents :	15
Votants :	16

Date de la convocation
27 mai 2021

Secrétaire de séance
Frédéric DROUIN

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation de la précédente séance

Point n° 1 : 2021 – 18 – Travaux d'extension du réseau électrique - Vinsberg

Point n° 2 : 2021 – 19 – Travaux d'extension du réseau électrique – Volstroff

Point n° 3 : Ajourné

Point n° 4 : 2021 – 20 – Achat de terrains pour le chemin de randonnée « Le Sentier des Bildstocks »

Point n° 5 : 2021 – 21 – Achat de terrains pour la réalisation du lotissement « Volstroff 2020 »

Point n° 6 : 2021 – 22 – Convention d'assistance en gestion active de la dette et conseils

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Madame Norlhouda WERNAIN, Conseillère municipale, décédée le 8 avril 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Frédéric DROUIN est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil Municipal en date du 24 mars 2021**

Monsieur le Maire soumet au vote, le procès-verbal de la séance du 24 mars 2021 qui est approuvé à l'unanimité

### **2021 – 18 : Travaux d’extension du réseau électrique - Vinsberg**

La parcelle cadastrée Section 58 n° 13, située à l’écart dit « Vinsberg » et classée dans notre Plan Local d’Urbanisme en zone UB, a fait l’objet d’une division foncière afin de créer quatre terrains à bâtir.

Dans le cadre de l’instruction d’un permis de construire d’une habitation sur une de ces « nouvelles parcelles », Enedis demande une extension du réseau électrique.

Compte tenu du fait que cette extension, jusqu’au droit du projet et donc située sur le domaine public, fait plus de 100 mètres et que, de surcroît, elle desservira à terme plusieurs habitations, celle-ci sera à la charge de la collectivité.

Ainsi, un devis a été établi par ce même fournisseur en électricité, pour un montant H.T. de 6.799,39 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- DECIDE la réalisation de cette extension du réseau électrique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis établi par ENEDIS pour un montant H.T. de 6.799,39 €.
- INSCRIT la dépense au budget communal.

### **2021 – 19 : Travaux d’extension du réseau électrique - Volstroff**

Dans le cadre de l’instruction d’une demande de permis de construire pour une habitation sur des parcelles cadastrées Section 45 n° 220 et n° 223 - Route de Metzervisse, Enedis demande une extension du réseau électrique. Un devis d’un montant H.T. de 3.569,40 € a donc été établi au pétitionnaire.

Il est vrai que l’article L 332-15 du code de l’urbanisme permet à la commune, dans le cadre d’une construction isolée, de mettre le raccordement individuel à la charge du constructeur, dans la limite de 100 mètres. Ce raccordement ne doit en aucun cas être destiné à desservir d’autres constructions, existantes ou futures. Ce projet immobilier, objet de cette demande d’extension de réseau électrique, rentre donc dans le cadre de cet article.

Cependant, la zone sur laquelle cette construction sera érigée, a fait l’objet le 21 mai 2013, d’une délibération instaurant une taxe d’aménagement dont le taux a été fixé à 20 %.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- DECIDE la réalisation de cette extension du réseau électrique et la porte à la charge de la Commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis établi par ENEDIS pour un montant H.T. de 3.569,40 €.
- INSCRIT la dépense au budget communal.

### **2021 – 20 : Achat de terrain pour le chemin de randonnée « Le Sentier des Bildstocks »**

Dans le cadre du tracé du chemin de randonnée « Sentier des Bildstocks », les marcheurs sont amenés à longer, sur un domaine privé, un champ à la lisière du bois allant de la sortie de Vinsberg vers la base de loisirs.

Afin de régulariser cet empiètement, un arpentage a été réalisé pour l’acquisition d’une bande de 4 mètres de large sur toute la longueur du « chemin » emprunté. Deux parcelles sont concernées par cet arpentage.

Monsieur le Maire expose également à l’assemblée la possibilité d’acquérir une de ces deux parcelles.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- CONFIRME sa volonté de matérialiser le Sentier des Bildstocks dans la partie citée en exposé.
- ACTE le principe de l'achat d'une parcelle jouxtant le chemin de randonnée et concernée par le bornage réalisé.
- AUTORISE un échange avec des délaissés de la Commune équivalents à l'empiètement arpenté aux propriétaires de la deuxième parcelle traversée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier afin de le finaliser.

### **2021 – 21 : Achat de terrain pour la réalisation du lotissement « Volstroff 2020 »**

Par une délibération du 16 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé la révision du Plan Local d'Urbanisme en vigueur depuis 2008.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission « Urbanisme » y a intégré deux nouvelles zones potentielles à lotir, et un budget annexe a été créé pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONFIRME sa volonté d'acquérir les parcelles nécessaires à la réalisation du lotissement « VOLSTROFF 2020 » au prix de 2.700,- € l'are.
- DIT que l'achat se fera après validation du Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours de révision et après l'obtention de toutes les promesses de vente établies par actes notariés.
- REAFFIRME la nécessité d'un recours à l'emprunt pour, d'une part, l'achat de ces terres et d'autre part, pour entreprendre les travaux nécessaires à la viabilisation.

### **2021 – 22 : Convention d'assistance en gestion active de la dette et conseils**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réalisation prochaine d'un lotissement communal nécessitant non seulement l'acquisition de terrains, mais aussi des travaux de viabilisation avant de pouvoir commercialiser des parcelles à bâtir.

Ce projet immobilier impose, à notre niveau, un accompagnement financier.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la nécessité d'un accompagnement financier pour, entre autres, ce projet structurant pour la Commune.
- CONFIE la mission d'assistance et de conseil en gestion active de la dette à la société CONCERTAUX.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec ladite société.
- INSCRIT sa commission forfaitaire annuelle au budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Jean-Michel MAGARD

Denis BELLINGER

Gaëlle BESSIN

~~Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)~~

Céline CARRERE (SCHOENECKER)

Isabelle CORNETTE (MATOWICS)

Alain COURCELLE

Frédéric DROUIN

Charles HEINE

Isabelle HIGUET (WEISS)

Sébastien KOUN

Sandrine LECLERC (PETITJEAN)

Emmanuel LEVAUX

Christine MANGIN (BOESPFLUG)

Fabrice MAUFAY

~~Carine PIZZITOLA (NOEL)~~

Damien POISOT

~~Raphaël REYSZ~~